

Montréal, le 17 novembre 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^c Joelle Cardinal
Hydro-Québec – Affaires juridiques
800, boulevard de Maisonneuve Est, 11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

OBJET : Demande d'approbation des modifications à la méthode de cheminement des coûts pour l'établissement des charges d'exploitation
Dossier de la Régie : R-4235-2023

Maître Cardinal,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance datée du 16 novembre 2023 requérant d'accorder à Hydro-Québec jusqu'au 20 novembre 2023 à 16 h pour donner suite à la décision D-2023-129 de la Régie ainsi qu'à sa demande de renseignements n^o 3.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde le délai demandé par Hydro-Québec, soit le dépôt de ces documents **au plus tard le 20 novembre 2023, à 16 h.**

Veillez agréer, Maître Cardinal, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml